



**MEJ
AVOCATS**

www.mej-avocat-penal-fiscal.com

CABINET D'AVOCATS PARIS
PENAL FISCAL - CONTENTIEUX FISCAL

Actualités & Jurisprudences: **Pénal Fiscal**

Par Maître JOUNI, Avocat à la Cour de Paris,
Docteur en Droit Fiscal - Enseignant Chercheur en Fiscalité

LA TAXATION DU DÉTOURNEMENT DE FONDS PAR UN GÉRANT DE FAIT

Aussi extraordinaire que cela peut paraître, la taxation du détournement de fonds dépend de la qualité de l'auteur de cette manœuvre.

Ainsi, le détournement de fonds opéré par des salariés au préjudice et à l'insu de leur employeur est taxable au titre des bénéfices non commerciaux.

En revanche, les fonds sociaux appréhendés irrégulièrement par des mandataires sociaux ou des dirigeants de fait, lesquels ont le caractère d'avantages ou de rémunération occultes, relèvent d'une taxation sur le fondement de l'article 111 c du CGI.

(CAA Lyon, 2e ch., 3 avril 2020, n°18LY04302).

Maître M-E JOUNI, avocat à la Cour de Paris et diplômé d'un Doctorat en droit fiscal, intervient dans des dossiers contentieux en matière fiscale à fort enjeux pour lesquels le risque pénal est réel.

Maître M-E JOUNI, membre de l'Institut du Droit Pénal Fiscal et Financier s'entoure d'avocats spécialistes en droit pénal, en France et à l'étranger, pour protéger et défendre les contribuables faisant l'objet d'une plainte pour fraude fiscale ou d'une plainte pour blanchiment de fraude fiscale.

Maîtrisant pleinement les rouages des procédures fiscales et pénales, Maître M-E JOUNI et ses partenaires pénalistes interviendront rapidement pour défendre vos intérêts.



Bureau Paris:
15 avenue Ferdinand Buisson
75016 Paris

Bureau de correspondance Marseille:
63 rue Paradis
13006 Marseille

Contacts:
me.jouini@mej-avocat.com
+33 (0) 651.434.171